



Bruges

Le 19 septembre 2024
DEC-2024-83
PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240919-DEC-2024-83-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

Publication : 26/09/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023.06.20 du 7 décembre 2023 reçue en Préfecture de la Gironde le 18 décembre 2023 relative à la conclusion d'une convention cadre de Coopération Publique Scène Partenaire avec l'Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC),

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Royaume » le jeudi 26 septembre 2024 au sein de l'Espace Culturel Treulon à BRUGES (33520),

CONSIDERANT le **contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Royaume »** proposé par l'Association COMPAGNIE HORS SÉRIE dont le siège social est situé 4 Rue Jean DUMAS à BORDEAUX (33800) représentée par Madame Sarah NIGHAOUI en sa qualité d'Administratrice et l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, dont le siège est situé 51 Rue des Terres Neuves CS60001 à BEGLES CEDEX (33323) représenté par Monsieur Philippe SANCHEZ en sa qualité de Directeur, pour une représentation prévue le jeudi 26 septembre 2024 à l'Espace Culturel Treulon.

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Royaume » avec l'Association Compagnie Hors Série (SIRET 434 674 420 00048) et l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (SIRET 383 890 233 00141) pour une représentation prévue le jeudi 26 septembre 2024 au sein de l'Espace Culturel Treulon situé Avenue de Verdun à BRUGES (33520),
- **De payer** à l'Association Compagnie Hors Série sur présentation d'une facture, la somme totale de **2 616,40€ HT soit 2 760,30€ TTC (TVA 5,5%)** décomposée comme suit :
 - 1 954€ HT au titre des frais de transport de l'équipe et du décor,
 - 662,40€ HT au titre des frais de repas
- **De prendre en charge** l'hébergement ainsi que les frais afférents aux droits d'auteurs et droits voisins éventuels,
- **De rembourser** les sommes dues à l'IDDAC conformément à la Convention cadre de coopération Publique Scène Partenaire susvisée et à son avenant n°1, à réception de la facture correspondante



Bruges

Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,


Frédéric GIRO
